

Références pour le *Cahier Vie et ministère*

2-8 NOVEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | EXODE 39-40

« Moïse a suivi les directives à la lettre »

w11 15/9 27 § 13

Êtes-vous connu de Jéhovah ?

¹³ À l'inverse, Moïse était « de beaucoup le plus humble de tous les hommes qui étaient sur la surface du sol » (Nomb. 12:3). Il a fourni la preuve de son humilité en se montrant déterminé à suivre les directives de Jéhovah (Ex. 7:6 ; 40:16). Rien ne laisse à penser que Moïse avait l'habitude de contester la manière dont Jéhovah faisait les choses ou qu'il s'irritait d'avoir à appliquer les procédures qui lui étaient communiquées. En vue de la construction du tabernacle, Jéhovah lui a dicté jusqu'aux moindres détails. Par exemple, pour la confection des toiles, il a indiqué la couleur du fil et le nombre de brides (Ex. 26:1-6). Si, dans l'organisation de Dieu, un surveillant vous fournit des instructions qui vous paraissent excessivement détaillées, peut-être trouvez-vous cela pénible. Mais Jéhovah, lui, est un surveillant parfait, qui délègue abondamment et qui a confiance en ses serviteurs. Lorsqu'il donne de nombreux détails, il le fait pour de bonnes raisons. On notera que Moïse n'a jamais reproché à Jéhovah de lui fournir autant de précisions, comme si son Dieu le rabaissait ou ne lui laissait aucune part de créativité, de liberté. Au contraire, il a veillé à ce que les artisans 'fassent exactement' ce qui était demandé (Ex. 39:32). Belle humilité, n'est-ce pas ? Moïse reconnaissait qu'il s'agissait de l'œuvre de Jéhovah et qu'il n'était qu'un instrument dans la réalisation de cette œuvre.

w05 15/7 27 § 3

Êtes-vous fidèle en toutes choses ?

³ « Moïse comme serviteur a été fidèle », lit-on en Hébreux 3:5. En quoi ce prophète a-t-il été fidèle ? Lors de la construction et de l'installation du tabernacle, « Moïse se mit à faire selon tout ce que Jéhovah lui avait ordonné. Ainsi fit-il, exactement » (Exode 40:16). Nous qui adorons Jéhovah, nous nous montrons fidèles en le servant avec obéissance. C'est particulièrement le cas lorsque nous traversons des moments difficiles ou de dures épreuves. Cependant, que nous surmontions des difficultés ne suffit pas à prouver notre fidélité. « Celui qui est fidèle dans ce qui est tout petit est fidèle aussi dans ce qui est beaucoup, a déclaré Jésus, et celui qui est injuste dans ce qui est tout petit est injuste aussi dans ce qui est beaucoup » (Luc 16:10). Il nous faut rester fidèles même dans ce qui semble être de petites choses.

Recherchons des perles spirituelles

it-2 510

Peau de phoque

Comment les Israélites purent s'en procurer. Si le *taħash* de la Bible désigne bien une espèce de phoque, on peut se demander comment les Israélites purent se procurer des peaux de phoques. Bien qu'on associe généralement les phoques à l'Arctique et à l'Antarctique, il faut savoir que certaines espèces préfèrent des climats plus tempérés. Aujourd'hui encore, quelques phoques moines peuplent certaines parties de la Méditerranée ainsi que d'autres mers chaudes. Au cours des siècles, l'homme a considérablement réduit le nombre des phoques ; il

se peut donc que dans les temps bibliques ces animaux aient abondé en Méditerranée et dans la mer Rouge. Encore en 1832, une édition du *Dictionnaire de la Bible* d'Augustin Calmet (p. 139) faisait cette remarque : « On trouve des phoques sur un grand nombre des petites îles de la mer Rouge, autour de la péninsule du Sinaï. » (Voir aussi *The Tabernacle's Typical Teaching*, A. Pollock, Londres, p. 47.)

Les Égyptiens de l'Antiquité faisaient du commerce sur la mer Rouge et recevaient évidemment des produits provenant de nombreuses régions de la Méditerranée. Il leur était donc possible de se procurer des peaux de phoques. Par conséquent, lorsque les Israélites quittèrent l'Égypte, il se peut qu'ils aient emporté les peaux de phoques qu'ils possédaient déjà, ainsi que d'autres qu'ils reçurent quand les Égyptiens leur remirent de nombreuses choses de valeur (Ex 12:35, 36).

w15 15/7 21 § 1

Qui devrait remarquer ton travail ?

Le tabernacle achevé, un nuage « se mit à couvrir la tente de réunion, et la gloire de Jéhovah remplit le tabernacle » (Ex. 40:34). Quelle preuve manifeste de l'approbation divine ! À ton avis, qu'ont éprouvé Betsalel et Oholiab à ce moment-là ? Bien que leur nom n'ait pas été gravé sur leurs œuvres, ils ont dû éprouver une grande satisfaction en constatant que Jéhovah bénissait leur dur travail (Prov. 10:22). Leurs ouvrages ont continué de servir au culte pour Jéhovah pendant des années, ce qui les a sûrement réjouis. Dans le monde nouveau, quand ils ressusciteront, ils seront sans aucun doute ravis d'apprendre que le tabernacle a servi au vrai culte pendant quelque 500 ans !

9-15 NOVEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | LÉVITIQUE 1-3

« Le but des sacrifices et des offrandes »

it-2 847 § 1

Sacrifices, offrandes

Holocaustes. Les holocaustes, ou sacrifices entièrement consumés par le feu, étaient présentés entiers à Dieu ; l'adorateur ne retenait aucune partie de l'animal (voir Jg 11:30, 31, 39, 40). L'holocauste constituait une demande à Jéhovah, consistant à accepter, ou à indiquer qu'il acceptait, le sacrifice pour le péché qui l'accompagnait parfois. En tant qu'« holocauste », Jésus Christ s'offrit entièrement, complètement.

it-2 849 § 7

Sacrifices, offrandes

Offrandes de grain. Les offrandes de grain étaient faites en même temps que les sacrifices de communion, les holocaustes et les sacrifices pour le péché, mais aussi comme prémices ; parfois elles étaient faites indépendamment (Ex 29:40-42 ; Lv 23:10-13, 15-18 ; Nb 15:8, 9, 22-24 ; 28:9, 10, 20, 26-28 ; chap. 29). Elles exprimaient la gratitude pour la libéralité dont Dieu faisait preuve en accordant des bénédictions et la prospérité. Elles s'accompagnaient souvent d'huile et d'oliban. Les offrandes de grain pouvaient se présenter de différentes façons : fleur de farine, grain rôti, ou gâteaux en forme de couronne ou galettes cuits au four, préparés sur la poêle ou dans la marmite contenant le bain de friture. Une partie de l'offrande de grain était mise sur l'autel de l'holocauste, une autre était mangée par les prêtres, et dans le cas d'un sacrifice de communion la personne qui l'offrait y avait part également (Lv 6:14-23 ; 7:11-13 ; Nb 18:8-11). Les of-

frandes de grain présentées sur l'autel ne devaient contenir ni levain ni « miel » (mot désignant apparemment du sirop de figues ou du jus de fruits) sujets à la fermentation (Lv 2:1-16).

it-2 847 § 5

Sacrifices, offrandes

Sacrifices de communion (ou offrandes de paix). Les sacrifices de communion agréables à Jéhovah signifiaient la paix avec Dieu. L'adorateur et sa maisonnée y avaient part (dans la cour du tabernacle ; selon la tradition, des huttes étaient dressées le long du côté intérieur du rideau clôturant cette cour ; dans le temple, des salles à manger étaient prévues). Le prêtre officiant recevait une portion, et les prêtres de service une autre portion. Jéhovah, en quelque sorte, recevait l'odeur agréable de la graisse consommée. Le sang, représentant la vie, était donné à Dieu comme lui appartenant. Ainsi, les prêtres, les adorateurs et Jéhovah partageaient en quelque sorte ce repas, ce qui signifiait des relations de paix. Quiconque en mangeait en état d'impureté (l'une quelconque des impuretés mentionnées dans la Loi) ou consommait la viande au-delà du temps prescrit (sous le climat chaud, elle commençait à se putréfier) devait être retranché du peuple. Une telle personne souillait ou profanait le repas, soit parce qu'elle était impure elle-même, soit parce qu'elle mangeait une chose infecte aux yeux de Jéhovah Dieu, montrant du mépris pour les choses sacrées (Lv 7:16-21 ; 19:5-8).

Recherchons des perles spirituelles

w04 15/5 22 § 1

Points marquants du livre du Lévitique

2:13 : Pourquoi fallait-il présenter du sel avec 'toutes les offrandes' ? Il ne s'agissait

pas de rehausser la saveur de ce qui était sacrifié. Le sel est utilisé dans le monde entier comme agent de conservation. On l'ajoutait vraisemblablement aux offrandes pour symboliser l'absence de corruption ou de décomposition.

it-1 1003

Graisse

La raison d'être de cette loi. Sous l'alliance de la Loi, le sang et la graisse étaient tous deux considérés comme la propriété exclusive de Jéhovah. Le sang contient la vie, que Jéhovah seul peut donner ; aussi lui appartient-il (Lv 17:11, 14). La graisse était considérée comme la partie la plus riche de la chair d'un animal. Dès lors, en offrant la graisse de l'animal, l'adorateur reconnaissait que les meilleurs morceaux appartenaient à Jéhovah, qui donne en abondance, et il démontrait son désir d'offrir à Dieu le meilleur. Comme la graisse représentait l'offrande du meilleur à Jéhovah par les Israélites, il était dit qu'elle fumait sur l'autel comme « nourriture » et en « odeur reposante » pour lui (Lv 3:11, 16). Par conséquent, celui qui mangeait de la graisse s'appropriait illégalement ce qui était sanctifié pour Dieu et empiétait par là sur les droits de Jéhovah. Il était passible de la peine capitale. Cependant, contrairement au sang, la graisse pouvait servir à d'autres usages, du moins si elle provenait d'un animal mort de lui-même ou tué par une autre bête (Lv 7:23-25).

w04 15/5 22 § 2

Points marquants du livre du Lévitique

3:17. Puisque la graisse était considérée comme la partie la meilleure ou la plus riche d'un animal, le fait d'en interdire la consommation enseignait aux Israélites que la meilleure partie revenait à Jéhovah (Genèse 45:18). Cela nous rappelle que nous devrions

donner à Jéhovah ce que nous avons de meilleur (Proverbes 3:9, 10 ; Colossiens 3:23, 24).

VIE CHRÉTIENNE

nwtsty, note d'étude sur Lc 21:4

tout ce qu'elle avait pour vivre : Comme le montre la note d'étude sur Lc 21:2, la veuve a mis dans le tronc du Trésor « deux lepta ». Cela correspondait à la somme payée à un ouvrier pour 1/64 de journée de travail (environ 11 minutes). Le lepton (singulier de « lepta ») était la plus petite pièce utilisée en Israël à l'époque. D'après Mt 10:29, pour un assarion (l'équivalent de huit lepta), on pouvait acheter deux moineaux — l'un des oiseaux les moins chers vendus pour la consommation. La veuve n'avait donc que la moitié de la somme nécessaire pour acheter un moineau, à peine assez pour un repas.

16-22 NOVEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | LÉVITIQUE 4-5

« Donnons à Jéhovah le meilleur »

it-2 848 § 12

Sacrifices, offrandes

Sacrifices de culpabilité. Les sacrifices de culpabilité étaient également des sacrifices offerts en raison d'un péché, car toute culpabilité implique un péché. Ces sacrifices étaient requis pour des péchés particuliers à cause desquels une personne portait une culpabilité, et ils différaient légèrement des autres sacrifices pour le péché en ce qu'ils avaient apparemment pour but de faire réparation par rapport à un droit ou de rendre un droit. Il y avait eu violation d'un droit, soit de Jéhovah, soit de sa nation sainte. Le sacrifice de culpabilité avait pour objet soit de faire ré-

paration à Jéhovah au sujet du droit violé, soit de rendre ou de faire recouvrer au pécheur repentant certains droits de l'alliance et de le libérer de la punition consécutive à son péché (voir Is 53:10).

w09 1/6 26 § 3

Il tient compte de nos limites

Reflétant la tendre considération de Jéhovah, la Loi stipulait : « Mais si ses moyens ne lui permettent pas de se procurer un mouton, alors il devra apporter à Jéhovah, comme son sacrifice de culpabilité pour le péché qu'il a commis, deux tourterelles ou deux jeunes pigeons » (verset 7). Si un Israélite était trop pauvre pour se procurer un mouton, alors Dieu acceptait volontiers quelque chose qui était dans ses moyens — deux tourterelles ou deux pigeons.

w09 1/6 26 § 4

Il tient compte de nos limites

Et si le pécheur ne pouvait même pas se procurer les deux oiseaux ? La Loi prévoyait : « Alors il devra apporter, comme son offrande pour le péché qu'il a commis, un dixième d'épha [environ un kilo] de fleur de farine pour un sacrifice pour le péché » (verset 11). Pour les plus démunis, Jéhovah admettait donc une exception et acceptait un sacrifice non sanglant. En Israël, la pauvreté ne privait personne de la possibilité de faire propitiation de ses péchés et de faire la paix avec Dieu.

Recherchons des perles spirituelles

w16.02 30 § 14

Apprends des fidèles serviteurs de Jéhovah

¹⁴ La bonté peut t'aider à te montrer d'abord fidèle à Jéhovah tout en te montrant fidèle aux autres. Illustrons : Tu sais peut-être de source sûre qu'un compagnon chrétien a commis une faute grave. Et tu te sens peut-

être tenu de lui rester fidèle, particulièrement s'il s'agit d'un proche, comme un ami ou un membre de ta famille. Mais si tu cherchais à couvrir sa faute, tu serais infidèle à Dieu. Ta fidélité à Jéhovah doit bien entendu avoir la première place. Alors, comme Nathân, sois bon mais ferme. Encourage ce proche à rechercher l'aide des anciens. S'il ne l'a pas fait dans un délai raisonnable, ta fidélité à Jéhovah devrait te pousser à signaler sa faute aux anciens de la congrégation. En agissant ainsi, tu te montres fidèle à Jéhovah et bon envers ton proche. En quel sens ? Tu donnes ainsi aux anciens la possibilité d'essayer de le redresser avec douceur (**lire Lévitique 5:1 ; Galates 6:1**).

it-2 861 § 8 **Sainteté**

Animaux et productions. Les mâles premiers-nés d'entre les bovins, les moutons et les chèvres étaient considérés comme saints pour Jéhovah et ne devaient pas être rachetés. Ils devaient être sacrifiés, et une portion allait aux prêtres sanctifiés (Nb 18:17-19). Les prémices et la dîme étaient sacrées, de même que tous les sacrifices et tous les dons sanctifiés pour le service du sanctuaire (Ex 28:38). Toutes les choses saintes pour Jéhovah étaient sacrées, et ne devaient ni être considérées à la légère ni prises pour un usage ordinaire, profane. C'est ce qu'illustre la loi sur la dîme. Si un homme avait mis à part la portion qui devait être offerte en dîme, par exemple sur sa récolte de blé, et que lui ou un membre de sa maisonnée en ait prélevé involontairement une partie pour un usage domestique, comme la cuisine, l'homme était coupable d'une transgression de la loi de Dieu sur les choses saintes. Il était tenu par la Loi de faire au sanctuaire une compensation de même quantité, aug-

mentée de 20 %, en plus d'offrir en sacrifice un bélier sans défaut pris dans son petit bétail. Voilà qui engendrait un grand respect envers les choses saintes appartenant à Jéhovah (Lv 5:14-16).

23-29 NOVEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | LÉVITIQUE 6-7

« Une expression de reconnaissance »

w19.11 22 § 9

Tirons des leçons du livre du Lévitique

9 Deuxième leçon : nous servons Jéhovah parce que nous éprouvons pour lui de la reconnaissance. Pour développer cette idée, parlons des sacrifices de paix, un autre aspect important du vrai culte dans l'ancien Israël. Dans le livre du Lévitique, nous apprenons qu'un Israélite pouvait offrir un sacrifice de paix « pour exprimer sa reconnaissance » à Dieu (Lév. 7:11-13, 16-18). Il offrait ce sacrifice, non pas parce qu'il était obligé de le faire, mais parce qu'il le voulait. Il s'agissait donc d'un sacrifice qu'une personne faisait volontairement parce qu'elle aimait son Dieu, Jéhovah. Cette personne ainsi que sa famille et les prêtres mangeaient ensuite la viande de l'animal sacrifié. Mais certaines parties de l'animal étaient réservées exclusivement à Jéhovah. Lesquelles ?

w00 15/8 15 § 15

Des sacrifices qui plaisaient à Dieu

¹⁵ Une autre offrande volontaire est décrite en Lévitique chapitre 3 : le sacrifice de communion, ou « sacrifice d'offrandes de paix ». En hébreu, le mot « paix » signifie bien plus que l'absence de guerre ou de troubles. « Dans la Bible, explique le livre *Études des institutions mosaïques* (angl.), il exprime en plus l'état ou les relations de paix avec Dieu, la

prospérité, la joie et le bonheur. » On ne faisait donc pas des sacrifices de communion pour être en paix avec Dieu, comme pour l'apaiser, mais pour le remercier, pour célébrer la condition bénie dont jouissent ceux qui sont en paix avec lui parce qu'il les approuve. Une fois le sang et la graisse offerts à Jéhovah, les prêtres et l'offrant consumaient le sacrifice (Lévitique 3:17 ; 7:16-21 ; 19:5-8). Symboliquement, l'offrant, les prêtres et Jéhovah Dieu partageaient ainsi un repas, belle image des liens de paix qui les unissaient.

w00 15/8 19 § 8

Des sacrifices de louange qui plaisent à Jéhovah

⁸ Que dire de l'auteur du sacrifice ? La Loi stipulait qu'il fallait être pur et sans souillure quand on venait devant Jéhovah. Pour que son holocauste ou son sacrifice de communion soit agréé, celui qui s'était souillé d'une manière ou d'une autre devait donc commencer par restaurer sa pureté aux yeux de Jéhovah en offrant un sacrifice pour le péché ou un sacrifice de culpabilité (Lévitique 5:1-6, 15, 17). Saisissons-nous l'importance de toujours rester purs aux yeux de Jéhovah ? Si nous voulons qu'il agrée notre culte, réparons rapidement toute infraction à ses lois en utilisant les moyens qu'il a prévus pour nous aider : « les anciens de la congrégation » et le « sacrifice propitiatoire pour nos péchés », Jésus Christ (Jacques 5:14 ; 1 Jean 2:1, 2).

Recherchons des perles spirituelles

it-1 889 § 2

Feu

Au tabernacle et au temple. Le feu avait une place dans le culte pratiqué au tabernacle, puis au temple. Chaque matin et entre

les deux soirs, le grand prêtre devait brûler de l'encens sur l'autel de l'encens (Ex 30:7, 8). La Loi de Dieu exigeait qu'on maintienne continuellement allumé le feu sur l'autel de l'holocauste (Lv 6:12, 13). Bien que largement acceptée, la tradition juive selon laquelle, au départ, le feu de l'autel fut miraculeusement allumé par Dieu n'est pas corroborée par les Écritures. Selon les premières instructions que Jéhovah donna à Moïse, les fils d'Aaron devaient « mettre du feu sur l'autel et disposer du bois sur le feu » avant d'y déposer le sacrifice (Lv 1:7, 8). C'est après l'installation de la prêtrise aaronique et, par conséquent, après qu'on eut offert les sacrifices d'installation, qu'un feu de Jéhovah, provenant sans doute du nuage au-dessus du tabernacle, consuma l'offrande qui se trouvait sur l'autel. Dès lors, ce feu miraculeux se manifesta, non en embrasant le bois sur l'autel, mais en 'consumant l'holocauste et les morceaux gras sur l'autel'. Bien sûr, le feu qui continua à brûler ensuite sur l'autel résultait probablement à la fois du feu de Dieu et de celui qu'on y avait allumé auparavant (Lv 8:14 – 9:24). De même, un feu miraculeux envoyé par Jéhovah consuma les sacrifices aussitôt après la prière de Salomon lors de l'inauguration du temple (2Ch 7:1 ; voir aussi Jg 6:21 ; 1R 18:21-39 ; 1Ch 21:26 pour d'autres cas où Jéhovah provoqua un feu miraculeux lorsqu'il accepta des offrandes de ses serviteurs).

si 27 § 15

Livre de la Bible numéro 3 : Lévitique

¹⁵ 3) Le sacrifice pour le péché est requis en cas de péché involontaire ou de péché commis par erreur. L'animal à offrir est fonction du genre de personne qui a péché et pour qui il faut faire propitiation : un prêtre, le peuple, un chef ou une personne ordinaire. À la

différence de l'holocauste et du sacrifice de communion offerts volontairement en faveur d'un individu, le sacrifice pour le péché est obligatoire (4:1-35 ; 6:24-30).

30 NOVEMBRE – 6 DÉCEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | LÉVITIQUE 8-9

« La preuve de la bénédiction de Jéhovah »

it-1 1189 § 2

Installation

Moïse lava Aaron et ses fils, Nadab, Abihou, Éléazar et Ithamar (ou il leur prescrivit de se laver), au bassin de cuivre situé dans la cour, puis il revêtit Aaron de la magnifique tenue de grand prêtre (Nb 3:2, 3). Outre ces vêtements superbes, Aaron fut paré des accessoires représentant les qualités et les responsabilités de sa fonction. Après cela, Moïse oignit le tabernacle, son mobilier et tous ses ustensiles, ainsi que l'autel de l'holocauste, le bassin et les ustensiles pour le service, ce qui les sanctifia, ou mit à part, en vue d'être désormais utilisés exclusivement pour le service de Dieu. Enfin, Moïse oignit Aaron en lui versant de l'huile sur la tête (Lv 8:6-12 ; Ex 30:22-33 ; Ps 133:2).

it-1 1190 § 3

Installation

Le huitième jour, pleinement équipés et installés dans leur fonction, les prêtres officièrent (sans l'aide de Moïse) pour la première fois, en accomplissant un service de propitiation pour la nation d'Israël. Les Israélites avaient particulièrement besoin d'être purifiés, non seulement parce qu'ils étaient pécheurs par nature, mais aussi parce qu'ils avaient tout récemment désobéi dans l'affaire du veau d'or, ce qui leur avait valu la colère de Jéhovah (Lv 9:1-7 ; Ex 32:1-

10). À la fin du premier service célébré par les prêtres nouvellement installés, Jéhovah manifesta son approbation et les confirma dans leur fonction en envoyant un feu miraculeux, sans doute sorti de la colonne de nuage au-dessus du tabernacle, feu qui dévora ce qui restait du sacrifice sur l'autel (Lv 9:23, 24).

w19.11 23 § 13

Tirons des leçons du livre du Lévitique

¹³ **Quatrième leçon : Jéhovah bénit la partie terrestre de son organisation.** Rappelle-toi ce qui est arrivé en 1512 avant notre ère, quand le tabernacle a été dressé au pied du mont Sinaï (Ex. 40:17). Moïse a présidé une cérémonie durant laquelle Aaron et ses fils ont été établis prêtres. La nation d'Israël s'était rassemblée pour voir les prêtres présenter leurs premiers sacrifices (Lév. 9:1-5). Comment Jéhovah a-t-il montré qu'il approuvait cette nouvelle prêtrise ? Alors qu'Aaron et Moïse bénissaient le peuple, Jéhovah a fait descendre du ciel un feu qui a complètement consumé le sacrifice sur l'autel (**lire Lévitique 9:23, 24**).

Recherchons des perles spirituelles

w14 15/11 9 § 6

Pourquoi nous devons être saints

⁶ La propreté requise des prêtres d'Israël a une grande signification pour les serviteurs de Jéhovah aujourd'hui. Ceux qui étudient la Bible avec nous remarquent souvent la propreté de nos lieux de culte et nos tenues propres et soignées. Mais la propreté de la prêtrise nous enseigne aussi que toute personne qui monte à la montagne élevée du culte de Jéhovah doit avoir « le cœur pur » (**lire Psaume 24:3, 4** ; Is. 2:2, 3). Nous devons rendre à Dieu un service sacré avec un esprit et un cœur purs, et en étant propres

physiquement. Cela nous oblige à nous examiner souvent, après quoi certains d'entre nous devront opérer d'importants changements pour être saints (2 Cor. 13:5). Par exemple, un baptisé qui regarde délibérément de la pornographie devrait se demander : « Est-ce que je me montre saint ? » Ensuite, il devrait chercher de l'aide pour abandonner cette pratique répugnante (Jacq. 5:14).

it-2 310 § 5

Moïse

Dieu constitua Moïse médiateur de l'alliance de la Loi avec Israël, position d'intimité avec Dieu à laquelle aucun homme n'a plus jamais accédé, sinon Jésus Christ, le Médiateur de la nouvelle alliance. Avec le sang d'animaux sacrifiés, Moïse aspergea le livre de l'alliance, qui représentait Jéhovah, une « partie contractante », et aspergea aussi le peuple (sans aucun doute les anciens qui le représentaient), l'autre « partie contractante ». Il lut le livre de l'alliance au peuple, qui répondit : « Tout ce qu'a dit Jéhovah, nous sommes prêts à le faire et à obéir » (Ex 24:3-8 ; Hé 9:19). En qualité de médiateur, Moïse eut le privilège de diriger la construction du tabernacle et la fabrication de ses ustensiles, selon le modèle que Dieu lui avait donné, puis d'installer la prêtrise en oignant et le tabernacle et Aaron le grand prêtre avec l'huile de composition spéciale. Ensuite il dirigea les premiers services officiels des prêtres nouvellement consacrés (Ex chap. 25-29 ; Lv chap. 8, 9).

